

A travers les sociétés d'intérêt féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **16 (1928)**

Heft 294

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bombe sur l'Allemagne. Personne ne l'attendait. Cela a été, nous dit l'une de ces anciennes, au bon visage fatigué, mais a l'esprit vif et net, une sorte de soupape de sûreté tout à coup ouverte au bouillonnement des passions déchainées par la guerre et la Révolution. Mais bien peu de femmes alors étaient prêtes à utiliser ces droits nouveaux. Et ceci confirme ce que nous avons souvent éprouvé en méditant sur la situation comparée du suffrage féminin en Angleterre et en Allemagne: la lutte pour l'obtention d'un droit est la meilleure préparation à l'exercice de ce droit. (A ce compte-là, à quel degré de perfection ne parviendrons-nous pas, dans quelques lustres, nous autres femmes suisses!...) Il est juste aussi de relever que la femme anglaise possède une mentalité beaucoup plus politique que la femme allemande, plus difficile de ce fait à intéresser à la chose publique.

Ce serait toutefois se tromper lourdement que de croire que le suffrage féminin a été un échec en Allemagne. Car les femmes votent, les statistiques le prouvent, sans enthousiasme, sans grand intérêt, plutôt par devoir et par conscience, mais elles votent. La jeunesse féminine, dont on déplore, comme partout, l'éloignement des questions politiques et l'intérêt trop étroitement concentré sur des sujets purement intellectuels et scientifiques, vote également. Ce serait donc surtout à réchauffer, à animer le zèle de ces électrices, à insister sur leurs devoirs à participer efficacement au travail des corps constitués, Conseils municipaux par exemple, à leur insuffler un peu d'enthousiasme et de foi en elles-mêmes, que consisterait, selon nous, la tâche immédiate des Associations féministes, et de leurs groupements locaux. Car, revenir en arrière, qui y songerait? Le vent de la réaction antiféministe a beau souffler, en Allemagne comme ailleurs, certains hommes ont beau hausser les épaules d'un air supérieur¹, les femmes ont leurs droits politiques, et elles les gardent. Et puis, comme partout, ce sont les minorités intelligentes qui sont à l'œuvre: la pléiade des chefs de file, les femmes membres des Diètes d'Etats, ou députées au Reichstag, ou secrétaires d'Etat dans les ministères, qui accomplissent un travail énorme et fécond, dont bénéficient inconsciemment toutes les autres, et qui serait impossible, totalement impossible, sans ce droit de vote. Les lois nouvelles sur la protection de l'enfance, sur l'assistance aux femmes en couches, sur la lutte contre les publications obscènes, la fameuse loi du 1^{er} octobre 1927, qui, à côté de dispositions plus discutables, a fermé les maisons de tolérance sur le territoire du Reich, la police féminine, tout ceci existerait-il si des Gertrud Bäumer, des Marie-Elisabeth Lüders, des Elsa Matz, des Marie Baum, d'autres encore, ne siégeaient pas au Reichstag? N'est-ce pas la voix d'une femme, celle de Lüders, qui, en séance de Commission de la Chambre, s'est élevée avec vigueur l'autre jour encore en faveur de l'abrogation de la peine de mort dans le nouveau Code pénal? L'égalité économique de la femme, dont l'application est momentanément gênée, il est vrai, par les difficultés actuelles du chômage, n'a-t-elle pas été proclamée par la Constitution, parce que des femmes ont siégé à Weimar? Le gouvernement allemand déléguerait-il régulièrement depuis trois ans des femmes aux Commissions et aux Assemblées de la S. d. N. s'il ne savait pas qu'il doit compter avec ses électrices, aussi bien qu'avec ses électeurs? et ne sont-ce pas là des fruits d'après lesquels on peut juger l'arbre qui les a produits?...

Et ce qui montre aussi combien, en ces quelques années, s'est accrée dans les esprits cette idée que la reconnaissance aux femmes de leurs droits politiques est chose toute naturelle, c'est la stupeur avec laquelle on découvre, outre-Rhin, que nous, les femmes suisses, ne possédons pas encore ces droits. C'est la première question qui nous a toujours et partout été posée, dès l'issue d'une conférence, sitôt les premières formules

de politesse échangées au cours d'une rencontre dans un salon: «... Mais, est-ce vrai? ... est-ce possible? ... comment cela se fait-il? ... Nous qui avons toujours cru que la Suisse était l'un des pays les plus libres et les plus progressistes du monde...» Et, franchement, ça n'est pas très agréable de se sentir ainsi, à l'étranger, humiliée pour son pays. Impression déjà souvent ressentie, certes, dans bien des réunions internationales: ne nous rappelons-nous pas cette déléguée australienne à la S. d. N., venue pour la première fois en Europe, et qui nous disait crûment que, de tout ce qu'elle avait vu et entendu dans ce voyage autour du monde, rien ne l'avait intéressée comme de découvrir que les femmes de Genève ne possédaient pas ce droit élémentaire! Mais l'étonnement des Allemandes, et des Allemands, nos proches voisins, est bien plus caractéristique encore. Car les hommes, les hommes politiques surtout, sont tout aussi stupéfaits quand nous leur révélons notre infériorité, dont ils ne parviennent pas à comprendre la cause, en ne nous voyant point si différentes après tout des femmes de leur pays. Que de profit ne retireraient donc pas d'un petit voyage d'instruction féministe en Allemagne, quelques-uns de nos législateurs, députés cantonaux ou conseillers nationaux, auxquels on pourrait utilement adjoindre une délégation du Conseil fédéral présidée par M. Schulthess: après quelques entrevues, quelques conversations avec des collègues, des hommes politiques comme eux, après avoir essayé leurs questions répétées, tenté devant leur étonnement de justifier leur attitude, après avoir deviné leur blâme silencieux, peut-être arriveraient-ils à comprendre, parce qu'elle viendrait de l'un des leurs, et non pas d'une de ces femmes sentimentales et idéalistes, la vérité proclamée l'autre soir, en pleine salle du Reichstag, par le ministre de la Justice du Reich: *Die Politik ist weder männlich noch weiblich; sie ist menschlich.* (La politique n'est ni masculine, ni féminine: elle est humaine.)

(A suivre.)

E. Gd.

A travers les Sociétés d'Intérêt Féminin

Genève. — *Pro Familia*. — La Ligue de pères et mères et d'amis de la famille, *Pro Familia*, a tenu son assemblée générale le 22 octobre, à l'Aula de l'Ecole de Commerce. Cette Association qui compte actuellement 700 membres à Genève, a été fondée en février 1928. M. le Dr R. Hoffmann fut élu président et Mme Dr Golay-Oltremare parla de la protection de la femme et de l'enfant à Genève. Le Comité rendit compte de son activité. La Commission sanitaire est intervenue auprès de diverses municipalités pour obtenir des places de jeux pour les enfants; elle s'intéresse, avec la Commission économique, à la question des logements. Cette dernière Commission a fait paraître dans les journaux un article renseignant les parents sur les diverses assurances-maladie et accidents accessibles aux enfants. La Commission d'Education va répandre dans les familles l'excellente brochure *Comment l'enfant prend ses habitudes*, dont elle recommande la lecture aux parents. Cette Commission étudie, d'accord avec plusieurs Sociétés, la création d'un institut d'observation pour les enfants difficiles. — Le Comité a prié le Département de Justice et Police de bien vouloir intervenir contre les bruits nocturnes, spécialement contre ceux faits dans les immeubles locatifs.

Des cours ménagers et des conférences seront organisés cet hiver par *Pro Familia*. Un effort sera fait pour obtenir des avantages économiques pour les familles nombreuses, ainsi qu'il en existe déjà ailleurs. Les personnes qui désirent devenir membres de *Pro Familia* sont priées de s'adresser par écrit à l'école du Grütli. La cotisation annuelle n'est que de 1 franc, et celle des membres à vie de 25 fr. Que tous ceux qui désirent soutenir la famille aux points de vue moral, sanitaire, éducatif et économique aident à cette œuvre en y consacrant leur générosité et un peu de leurs loisirs. Un fonds inaliénable est constitué par des dons extraordinaires et les Commissions d'études sont ouvertes à tous les membres.

Cécile BRÉLER-BUTICAZ.

¹ Un détail amusant et symptomatique: nous avons renouvelé à plusieurs reprises l'expérience de nous approcher, dans une grande gare, de la charrette du vendeur de journaux pour consulter son étalage. Chaque fois, le vendeur nous a offert toute la série de ses magazines illustrés et de ses journaux de mode, et *jamais* un journal politique, paraissait stupéfait quand nous lui demandions la *Frankfurter Zeitung*, ou tout autre quotidien, que nous puissions trouver le moindre intérêt à cette lecture!